

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 FEVRIER 2012

L'An Deux Mille Douze, le seize février, à Vingt Heures Trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le neuf février Deux Mille Douze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame JANODET - Maire.

PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Philippe MENAGER - Hind BENAÏNI - Ghislaine PATRY - Claire CABRERA - Paul FAROUZ - Nathalie BESNIET - Maurice CHAUVET - Jacqueline MARCONI - Jean-François CHAZOTTES - Alain GIRARD.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Gaston VIENS - Pascal PERRIER - Dahmane BESSAMI - Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY - Malikat VERA - Frank-Eric BAUM - Habib HASSOUNI - Imène BEN CHEIKH - Odette TERRADE - Pascale SOULARD - Mohammed GHERBI - Thierry ATLAN - Abdelkrim HELALA - Mustapha NAIDJA

Absents représentés

**Monsieur Chérif ZEKOUANE représenté par Monsieur Dahmane BESSAMI
Monsieur Denis AZAN représenté par Madame Christine JANODET
Monsieur Farid RADJOUH représenté par Madame Hind BENAINI
Monsieur Bakay MEZRHIR représenté par Madame Jacqueline MARCONI
Madame Nadia EL HADI représentée par Monsieur Mohamed GHERBI**

Absents non représentés

**Madame Catherine DUVERNOY
Monsieur François PHILIPPON
Madame Elisa MORMIN**

Conformément à l'article L 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Pascal PERRIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

Monsieur Marc NIVET, Directeur général Adjoint des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20 h 35.

L'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité. Un vœu d'urgence présenté par la majorité municipale concernant la carte scolaire 2012.

L'urgence du vœu est adoptée à l'unanimité

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal a été distribué aux Présidents de groupe.

Deux questions sont posées concernant les arrêtés pris par Madame la Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée ainsi que la liste des marchés passés par procédure adaptée et par procédure formalisée.

1 – Concernant la signature de prêts bancaires, Madame la Maire confirme que la commune a du négocier plusieurs prêts en fin d'année dans une conjoncture rendue difficile par la crise bancaire. Elle a obtenu des conditions satisfaisantes tant sur les investissements ville-assainissement, que pour les prêts obtenus dans le cadre de l'ANRU.

2 – Concernant le marché OTUS, Madame la Maire informe qu'après la procédure de négociation, une économie de 40.000 à 45.000 euros par an a été obtenue par une modification de certains jours de collectes qui feront l'objet d'une information détaillée auprès de la population.

Les arrêtés pris par Madame la Maire sont adoptés à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la Maire salue Pascal PERRIER nouveau conseiller en remplacement de Madame LAVILLE qui est partie vivre en province.

1- GRAND STADE

Madame la Maire informe de l'amplification de la mobilisation pour le soutien de la candidature au grand stade de rugby d'Orly Thiais, et notamment du soutien de 200 entreprises, et des maires du Val de Marne, par le biais de l'AM94. Une campagne de communication importante se développera en partenariat avec les communes concernées.

2- SUCCES DES VŒUX

Le mois de janvier a été marqué par le succès et l'affluence lors des réceptions : Les vœux aux Orlysiens, les quatre jours du banquet retraités et les vœux aux personnels.

3- Rencontres d'Orly 2012

Tous les Orlysiens qui ont participé aux rencontres d'Orly, ont reçu les 69 propositions formulées lors des ateliers.

La commune travaille à leur donner une suite, à l'automne pour les rencontres 2012.

4- **ACCUEIL DU DOCTEUR ABUELAISH**

Lundi 30 janvier Madame la Maire a accueilli le Docteur ABUELAISH.

Depuis plusieurs années la ville participe au programme « jeunesse pour l'Europe » financé par l'Union européenne.

Nous avons été sollicités par des maires de ce réseau pour recevoir M. ABUELAISH à l'occasion de son passage en France.

Le docteur ABUELAISH est un exemple pour tous ceux qui œuvrent pour la paix et le respect mutuel.

Gynécologue Palestinien il a consacré son existence à donner la vie, aussi bien en Israël qu'en Palestine.

Militant de la paix il oeuvre à la réconciliation, entre palestiniens et israéliens.

Domicilié à GAZA, il travaillait à l'hôpital de Tel Aviv, quand le 16 janvier 2009, une roquette israélienne a frappé sa maison, en tuant ses 3 filles et sa nièce.

Il a refusé de tomber dans la haine et continue à agir avec encore plus de détermination pour la paix.

Il a créé une fondation, et a écrit le livre : « je ne dois pas haïr »

Il parcourt le monde pour délivrer un message de paix de tolérance et de dialogue.

Un message universel qui parle à tous les orlysiens.

Madame la Maire était très honorée de l'accueillir avec ses collègues (présents ce jour là) Alain GIRARD et Jacqueline MARCONI.

5- **CARTE SCOLAIRE**

Mardi 14 février 2012 une réunion sur la carte scolaire de l'association des maires du Val de Marne s'est tenue en mairie d'Orly, des villes de toutes sensibilités étaient représentées.

Mercredi 15 février 2012, plus de 600 personnes (élus, enseignants, parents d'élèves) manifestaient devant la Préfecture durant la tenue de la CDEN (Commission départementale de l'Education Nationale).

6- **ANTENNES RELAIS**

Madame PATRY informe de la tenue d'une réunion présentant les conclusions du bureau de contrôle indépendant APAVE concernant la mesure des champs électromagnétiques dans le quartier du Noyer Grenot.

Des mesures à la sonde isotropique ont été effectuées en 25 points du quartier ainsi que deux mesures spectrales détaillées sur le parking du club house (terrains de tennis derrière la piscine) à hauteur du 38 rue Jean Jaurès et chez deux particuliers.

L'analyse spectrale a relevé onze sources différentes parmi lesquelles celle d'une antenne GSM installée à Thiais.

Le rapport précise que toutes les valeurs mesurées respectent les limites fixées par le décret du 03 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et par la recommandation du conseil de l'Union Européenne.

Le champ total le plus important mesuré se situe rue Jean Jaurès au niveau des terrains de tennis; il est de 1.15 Volt par mètre, soit 24.3 fois moins que le seuil le plus contraignant. Il est encore plus faible sur les points les plus proches de l'antenne.

Les différentes antennes recensées sur notre commune ainsi que les rapports d'analyses figurent sur le site de l'Agence Nationale des Fréquences : « cartoradio.fr ».

Un exemplaire peut être consulté au SCHS.

7- ELECTIONS

La période est marquée par des campagnes électorales.

La commune a fait le choix de limiter le nombre d'affiches sur les panneaux d'expressions libre afin de permettre la libre expression des partis.

Toutefois il est demandé aux responsables des différents partis de respecter l'activité municipale en ne recouvrant pas les panneaux d'affichage administratif.

Madame la Maire rappelle les dates des quatre dimanches électoraux :

22 avril, 6 mai, 10 juin et 17 juin 2012.

8- LES RENDEZ-VOUS DU MOIS DE MARS

Le 8 Mars : Journée la femme et 40 ans du CMEAF avec à 20 h30 la pièce de théâtre « A mon âge je me cache encore pour fumer ».

14 Mars : vernissage de l'exposition de photos sur notre ville jumelle de Pointe à Pitre.

14 Mars : conseil de quartier Est

15 Mars : conseil de quartier Ouest

17 Mars : journées portes ouvertes lycée Armand GUILLAUMIN de 9h à 12h.

17 Mars : vernissage de l'exposition HIP HOP story.

19 Mars : 50 ans de la fin de la guerre d'Algérie

21 Mars : conseil de quartier centre

24 Mars : 10h à 18h portes ouvertes au CFI

31 mars : portes ouvertes à l'IME

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5 -1 Démission de Madame LAVILLE – Installation de son remplaçant Pascal PERRIER dans les différentes commissions.

Adopté à l'unanimité

5 – 2 Représentation du Conseil municipal dans les conseils d'écoles et les établissements scolaires.

Adopté à la majorité moins 4 abstentions (4 GSCAS)

6 – Schéma départemental de coopération intercommunale.

Avis favorable à la majorité moins 4 abstentions (4 GSCAS)

7 – Approbation de la convention foncière pour la reconstruction du collège Robert Desnos entre la ville d’Orly, le Conseil général du Val-de-marne et Valophis Habitat.

Adopté à l’unanimité.

8 – Approbation de l’avenant n°1 à la convention d’intervention foncière signée le 23.11.2009 entre les communes d’Orly et de Thiais, l’EPA-ORSA et l’EPFIF sur le secteur SENIA.

Adopté à la majorité moins 4 abstentions (4 GSCAS)

9 - Confirmation de la cession partielle du Sentier du Cimetière au profit de Monsieur BOUTTEFROY demeurant au 6 du Sentier des Ecoles.

Adopté à l’unanimité.

10 - Approbation de la convention entre la ville d’Orly et l’Association Seine Amont Développement (ASAD) pour le cofinancement de la mission « Assistance à maîtrise d’ouvrage pour une valorisation économique de la filière eau en Seine-Amont ».

Adopté à l’unanimité.

11 - Convention de partenariat avec le Conseil général du Val-de-Marne pour la création d’équipements de proximité dans le quartier de la Pierre au Prêtre à Orly.

Adopté à l’unanimité.

12 - Adhésion au Syndicat des eaux d’Ile-de-France (SEDIF) du SIAEP (Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable) de la vallée de Chauvry et du SIEV (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sausseron).

Adopté à l’unanimité

13 - Sécurité et tranquillité publique : Adhésion au Forum Français pour la sécurité urbaine.

Adopté à l’unanimité.

14 - Demande de subvention au Conseil régional d’Ile-de-France et au Centre National de Cinéma pour l’installation du cinéma numérique au Centre culturel.

Adopté à l’unanimité.

15 - Décision modificative n° 1 postérieure au BP 2012.

Adopté à l'unanimité.

16 - Indemnité de conseil au trésorier année 2011.

Adopté à l'unanimité.

17 - Annulation de la créance de l'association Audiovisuel Orly Création.

Adopté à l'unanimité.

18 - Modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

19 - Attribution de l'indemnité de service public (ISP) aux agents non titulaires.

Adopté à l'unanimité.

20 - Vœu d'urgence sur la carte scolaire 2012

La prochaine rentrée scolaire est marquée par une nouvelle vague de restrictions et de suppression de moyens pourtant nécessaires à la réussite de tous les enfants.

Cette dégradation accentue les inégalités scolaires et sociales, vide l'éducation prioritaire de tout sens, provoque le décrochage accru des 15-19 ans sans qualification, démantèle la formation des enseignants, supprime tous les dispositifs d'aides aux enfants en difficulté.

Ce désinvestissement de l'Etat est pourtant dénoncé de manière éloquente par le Conseil économique, social et environnemental, par le Haut Conseil de l'Education, et par l'OCDE.

Cette politique éducative, combinant diverses réformes à une destruction massive de postes, sape les fondements même des missions destinées garantir : l'égalité des chances, le droit à l'éducation et la réussite du plus grand nombre.

Considérant

- que la création d'une seule classe est loin de correspondre à la progression des effectifs scolaires attendus sur plusieurs secteurs de la ville (Joliot-Curie, Marcel Cachin, Paul Eluard, Romain Rolland), que vont venir gonfler les livraisons de nouveaux logements d'ici la rentrée,
- qu'un secteur de 410 élèves en élémentaire et 365 en maternelle, pourtant classé en ZEP (Romain Rolland), va se trouver démuné de tout moyen spécifique pour prendre en charge les enfants en difficulté avec la suppression du poste « lecture », faisant suite à celle du dernier poste spécialisé RASED à la rentrée 2011,
- que l'absence d'un tel poste « lecture » pénalise les enfants d'une des écoles classées en réseau ECLAIR, (Joliot-Curie),
- que la disparition d'une classe d'adaptation (CLAD) dans une autre école de ce réseau Eclair (Marcel Cachin) prive certains enfants de la possibilité

de raccrocher afin de poursuivre leur parcours en collège,

- qu'en supprimant les classes et les postes d'aide pour les enfants en difficulté, l'Education nationale fait courir aux plus fragiles le risque d'un prévisible échec scolaire et personnel,
- que la scolarisation d'enfants de 2-3 ans en maternelle se réduit comme peau de chagrin par la pénurie de places faute d'ouvertures de classes,
- que ces économies à court terme, loin de créer les conditions adéquates à un bon démarrage pour une scolarité réussie, sont un non-sens social, éducatif, culturel et économique à terme.

Le Conseil Municipal

- **ALERTE** la population orlysiennne sur la situation critique dans laquelle cette paupérisation organisée plonge l'école publique, détériorant année après année les conditions de travail et d'études des élèves comme des enseignants,
- **DEMANDE** le rétablissement des moyens indispensables pour aborder et vaincre les difficultés dès le début de la scolarité (moyens spécifiques « lecture », CLAD et RASED)
- **DEMANDE** l'élaboration d'une carte scolaire en phase avec les besoins par la confirmation de la seconde classe à Joliot-Curie, par l'ouverture d'une classe à Paul Eluard, par une veille de l'évolution des effectifs sur Marcel Cachin, Romain Rolland, Cité-Jardins et Jean Moulin maternelle,
- **SOUTIEN** les mobilisations associant parents et enseignants pour un plan d'urgence qui témoignent, au-delà de l'émotion suscitée, d'une colère profonde face à l'injustice et l'inhumanité d'un tel saccage de l'école publique.

Adopté à l'unanimité

21 -Questions diverses

Madame TERRADE demande la confirmation de la réduction de la période de congés des agents avant leur départ à la retraite et de la suppression de la prime d'installation.

Concernant la prime d'installation, Madame la maire précise que la décision n'est pas prise. Elle confirme la réduction de trois mois à un mois de congés l'avantage accordé aux retraités pour permettre le remplacement rapide des personnels partants à la retraite. En effet, il n'est plus possible pour le budget de la commune de rémunérer deux personnes pour un même poste. L'économie réalisée représente en moyenne 200.000 euros par an, soit un point d'impôts.

La séance est levée à 21 H 55.

Pascal PERRIER

Secrétaire de séance

Christine JANODET

Maire
Conseillère générale du Val-de-Marne